

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2020 A 20H00

Sous la présidence de : BOUEDO Pierre.

Présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Nadine GUEREC, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénaël THOMAS, Valérie CHAMAILLARD, Hélène DREANO.

Excusé (s) : Virginie LE LABOURIER.

Absent (s) :

Madame Virginie LE LABOURIER a donné pouvoir à Monsieur Hervé LE GAL.

Madame Marie-Dominique LE POUL a quitté la salle en cours de séance.

Madame Valérie CHAMAILLARD a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve à l'unanimité des membres présents** le compte rendu de la séance du 1^{er} juillet 2020.

2) Modification de l'ordre du jour.

Après délibération, le conseil municipal **autorise, à l'unanimité des membres présents**, le Maire à rajouter à l'ordre du jour de la séance, la proposition d'acquisition de la parcelle WA n°149 en Maigris par la SAS TDF.

3) Désignation des membres de la Commission Communales des Impôts Directes.

Conformément au 2 de l'article 1650 du code général des impôts et après examen de la direction départementale des finances publiques, le conseil municipal **prend acte** des membres désignés par la direction départementale des finances publiques de la façon qui suit :

Membres titulaires : Richard LE CORF – Marc AUDO – Jonathan AUBRY – Dominique VOISIN – Bruno MARIN – Stéphane Etienne.

Membres suppléants : Jean-Pierre KERSUZAN – Christophe JACQUETTE – Jean-Pierre LECUYER – Guillaume LANCELOT – Claire MASSARD – Béatrice KRAKOVINSKY.

4) Subventions communales 2020.

Après proposition de la commission Finances, et après délibération, **à l'unanimité des membres présents**, le conseil municipal **vote** les subventions communales 2020, comme ci-dessous :

Associations	Montants alloués
Twirling Club Bâton de Guégon	3 adhérents x 20 € = 60,00 €
ABL (Avenir Buléon Lantillac)	840,00 €
Entente des basketteuses (Guéhénno)	7 adhérents x 20 € = 140,00 €
ACCA	225,00 €
Secours Catholique	50,00 €
ADMR	544 (Nbre d'hts) x 0,15 € = 81,60 €
Maison Familiale Rurale	1 élève x 27 € = 27,00 €
La Claie sans frontière	A sursoir

Et **autorise** le Maire à signer tous mandats correspondants.

Il est précisé qu'une subvention de 13,00 € par élève sera octroyée à l'APPEL-RPI Buléon Lantillac, au titre de l'organisation de l'arbre de Noël 2020.

5) Contribution ULIS - année scolaire 2019/2020.

A l'unanimité des membres présents, et après étude et délibération, l'assemblée délibérante **décide** d'une participation communale à hauteur de 426,65 euros (un élève) en faveur de l'école Notre Dame du Plasker de LOCMINE, au titre de l'année scolaire 2019-2020.

6) Fermages 2020.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à **13 voix pour**,

- **maintiennent** le loyer de fermage à 75,22 € l'hectare soit 150 € pour l'année 2020, concernant la parcelle WD n°68 exploitée par Monsieur/et ou Madame Hélène LE GAL.

- et **maintiennent** le loyer de fermage à 65,22 € à l'hectare soit 105 € pour l'année 2020, concernant la parcelle WD n°52 exploitée par Monsieur MASSARD Ludovic.

7) Garderie : création du poste d'adjoint technique territorial pour la surveillance et l'animation de la garderie.

Vu que la commune prend la compétence du service de la garderie, à compter du 1^{er} septembre 2020,

L'emploi n'étant pas créé dans l'organigramme de la commune, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité des membres présents, de créer** un emploi relevant du grade d'adjoint d'animation territorial de la catégorie hiérarchique C, appartenant à la filière animation, à raison de 16/35^{ème}, sous réserves de l'avis du comité technique départemental.

8) CNAS : désignation du délégué « élu ».

Le conseil municipal après concertation, **décident à l'unanimité des membres présents**, de désigner Monsieur Pascal HAYS, délégué élu au CNAS.

9) CNAS : désignation du délégué « agent ».

Le conseil municipal, après concertation, **décide** de désigner, **à l'unanimité des membres présents**, Madame Stéphanie LE MOUËL, délégué agent au CNAS.

10) CNAS : désignation du correspondant.

Le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents** et après délibération **décide** de désigner Madame Alison PRIMMER BRADLEY, correspondant du CNAS.

11) Désignation du référent tempête.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal **décident** de nommer Monsieur Hervé LE GAL en tant que référent tempête.

12) Vente de la parcelle WA n°149 – Maigris.

Après étude et après en avoir délibéré, l'assemblée **décide à l'unanimité des membres présents**, de vendre à la SAS TDF de Montrouge, la parcelle cadastrée WA N°149 au prix de 20 000 € les 134 m² et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces à intervenir concernant cette cession.

Questions diverses.

La prochaine séance aura lieu le 7 septembre 2020 à 20 heures.

Fin de séance à 21 heures 45.

